



Réunion du Mercredi 29 septembre 2021

Présents : Messieurs Jean Luc BIDART (Pdt), Philippe DUPIN, Christian LABORDE

Excusé : Robert RITTIMANN

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières journées de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs pour les 2 dernières rencontres.

U13

La Commission précise que toutes les demandes de modifications de date des rencontres doivent être motivées **et pas simplement au motif d'accord entre les clubs**. Les demandes doivent se faire au plus tard le mercredi 14H (réunion de la Commission du Foot Animation) précédant la date du match et comportant l'accord du club adverse.

La Commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13 et le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI (...) sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution et sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48H accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non utilisation. (Art.17 des règlements sportifs du district).

La Commission, à la lecture des feuilles de matchs constate que les remplaçants sont souvent notés « N'a pas participé » et précise que ceux-ci entrés en cours de jeu (préconisation pour la catégorie) doivent être notés obligatoirement sur la FMI au moment du remplissage des « Faits de jeux »

Brassage LFNA

Courriers

- ST BLAYAIS (505569) du 30 septembre 2021 : courriel concernant son forfait sur les derniers matchs
La Commission prend note.

Brassage N1

Demande de modification de rencontre

- Match 23590357 LE TEIC JS 2 / SALLOIS CA 1 Poule B du 02/10/21
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 6 octobre 2021 à 17H



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

• Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 septembre 2021	K	23590494	LABREDE FC 2	505814	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€
18 septembre 2021	G	23590430	CENON US 2	511449	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Brassage N2

Demande de modification de rencontre

- Match 23845318 ST HELENE CA ENT 1 / FC COEUR DE MEDOC ATL 3 Poule H du 02/10/21
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 6 octobre 2021 à 17H
- Match 23845479 CANEJAN ES 1 / LE TAILLAN AS 3 Poule S du 29/09/21
Accord des 2 équipes validé par la Commission pour reporter la rencontre au 6 octobre 2021 à 17H30

Feuilles de matchs non parvenues

1^{er} rappel feuille de match du 25 septembre 2021

- Match 23845421 BORDEAUX EC 3 / LORMONT US 3 Poule O

Rappel feuille de match du 18 septembre 2021

- Match 23845372 HAILLAN FOOT 33 2 / BORDEAUX METROPOLE 3 Poule L
- Match 23845327 STADE BORDELAIS 3 / ST SEURIN ST EST ENT 1 Poule I

Courriers

- **RC METROPOLE (505572)** du 24 septembre 2021 : courriel concernant le forfait général de son équipe 4
La Commission prend note.
- **ST MEDARDAIS (505722)** du 23 septembre 2021 : courriel concernant l'impossibilité de se déplacer pour manque d'effectif
La Commission prend note et valide le forfait.
- **FC MARTIGNAS (552012)** du 28 septembre 2021 : courriel concernant l'engagement d'une 4^{ème} équipe pour la deuxième phase
La Commission prend note.
- **CS LANTONNAIS (505697)** du 23 septembre 2021 : courriel concernant le match non joué du samedi 18 septembre 2021
La Commission prend note de vos explications mais considérant le caractère tardif de l'annulation de la rencontre et le motif avancé (choix des parents de ne pas jouer), décide d'appliquer le forfait match de votre équipe. Les courriers concernant les U13 sont à adresser au service compétitions et non à Foot Animation.
- **FC MEDOC OCEAN (549489)** du 30 septembre 2021 : courriel concernant le forfait contre MEDEC ESTUAIRE 3
La Commission prend note et valide le forfait.
- **AS PAYS DE GABAYE (552522)** du 28 septembre 2021 : courriel concernant le forfait contre ST EMILION le 29 octobre
La Commission prend note et valide le forfait.



DISTRICT DE LA GIRONDE FOOTBALL

Procès-verbal de la Saison 2021/2022

U13

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION ET A EFFECTIF REDUIT

- **FC PIERROTON CESTAS (544883)** du 30 septembre 2021 : courriel concernant l'explication de la non utilisation de la FMI
La Commission prend note et vous demande d'être vigilant à l'avenir.
- **ENT S BLANQUEFORTAISE (525223)** du 27 septembre 2021 : courriel concernant les mesures sanitaires
La Commission prend note et reporte la rencontre **ST AUBIN MEDOC 2/ BLANQUEFORT 4** au **mercredi 13 octobre 2021**
- **SAINT SEURIN SAIN ESTEPHE (560205)** du 26 septembre 2021 : courriel concernant le match contre Stade Bordelais 3
La Commission prend note de vos explications mais vous précise qu'il est obligatoire de signer la feuille de match mais que vous pouvez noter dans les observations (après la rencontre) ou les réserves (avant le commencement de la rencontre) vos remarques. L'établissement d'une feuille de match est obligatoire **AVANT le début de la rencontre** (celle-ci peut être établie en dernier recours avec toutes les indications sur une feuille de papier libre)

• *Décisions administratives*

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
25 septembre 2021	T	23845496 23845497	S.ST MEDARDAIS COQ ROUGES	505722 505598	Forfait match (1er et 2ème)	40€
18 septembre 2021	A	23845207	LANTONNAIS CS 1	505697	Forfait match (1er et 2ème)	40€
29 septembre 2021	D	23845252	ST CIERS ABZAC/MAR 1	552522	Forfait match (1er et 2ème)	40€
	I		BORDEAUX METROPOLE 4	505572	Forfait général volontaire du club	100€
25 septembre 2021	Y R K W	23845556 23845450 23845362 2384550	PAYS AUROSSAIS ENT 2 ST MEDARDAIS 1 CAUDERAN AGJA 5 AMBARESIENNE 3	560162 505722 505837 550784	Feuille de match mal remplie/non conforme	10€

**Tarifs et Amendes 2021/2022 du district de la Gironde*

Jean-Luc BIDART
Président de la Commission Football Animation
et à effectif réduit

Philippe DUPIN
Secrétaire de la commission